



## EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'accident, le dossier d'assurance est à remplir **en ligne** sur la [plateforme MMA](#) dédiée et accessible à partir du site fédéral (rubrique VIE DES CLUBS / S'ASSURER) ou en cliquant [ICI](#). Tous les documents relatifs au contrat d'assurance sont également accessibles sur la plateforme ou à la rubrique Vie des Clubs.



Dans la mesure du possible, tout accident ou blessure doit être communiqué à l'arbitre qui doit le porter sur la Feuille de match. La déclaration d'accident doit être faite dans les plus brefs délais comme le prévoit le contrat :

### 5.4 DECLARATION DE SINISTRE PAR L'ASSURE

Tout accident de nature à entraîner le bénéfice de la garantie doit être déclaré par écrit à l'assureur dans les 10 jours de l'arrêt d'activité, sauf cas de force majeure. Cette déclaration doit préciser la date et les circonstances de l'accident et la date d'hospitalisation éventuelle. Elle doit être accompagnée d'un certificat médical détaillé décrivant les lésions subies ou la nature de l'affection, ainsi que la date des premiers symptômes. Ce certificat doit faire état de la durée initiale de l'état d'incapacité temporaire ou de la durée de l'hospitalisation.

En cas d'arrêt d'activité ou d'hospitalisation survenant lors d'un séjour à l'étranger, l'assuré doit en apporter la preuve formelle au moyen de certificats médicaux. A défaut de preuve, le point de départ de l'incapacité ou de l'hospitalisation pour le décompte de la franchise sera la date de retour en France métropolitaine, dans un département ou dans un territoire d'Outre-Mer.

Choisir déclaration de sinistre, le sinistre concerne une personne physique.

## ÉTAPE 1 - INFORMATIONS LICENCE

Chercher les informations (type de licence et le numéro de licence) dans la rubrique INDIVIDU / Licence de Gesthand. N'oubliez pas de demander un maximum d'informations personnelles au licencié (n° SS, mutuelle) et sur les circonstances de l'accident (lieu, heure, rencontre, trajet, circonstances...).



[DECLARATION DE SINISTRE](#)
[GARANTIES COMPLEMENTAIRES](#)
[DOCUMENTATION](#)
[CONTACTS](#)

Étape 1 Informations licence	Étape 2 Coordonnées	Étape 3 Statut	Étape 4 Informations sinistre	Étape 5 Confirmation
<p><input checked="" type="radio"/> Vous êtes licencié et vous n'avez pas renoncé à la garantie accidents corporels de base</p> <p><input type="radio"/> Vous n'êtes pas licencié</p> <p>Sélectionnez le type de votre licence * <span style="float: right;">N° de licence fédérale *</span></p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 60%;"> <input type="text" value="Type de licence"/> </div> <div style="width: 35%;"> <input type="text"/> </div> </div>				





## ÉTAPE 2 - COORDONNÉES

Saisir les coordonnées du licencié et les renseignements du club.

Renseignements sur votre club

Nom du club *	Nom du représentant (Président...)
N° affiliation du club	Adresse du club *
Ville *	Code postal *

PRÉCÉDENT SUIVANT

## ÉTAPE 3 - STATUT

FFHANDBALL DECLARATION DE SINISTRE ▾ GARANTIES COMPLEMENTAIRES DOCUMENTATION CONTACT

Étape 1 Informations licence    Étape 2 Coordonnées    **Étape 3 Statut**    Étape 4 Informations sinistre    Étape 5 Confirmation

Joueur  
 Dirigeant et Autre  
 Arbitre

L'accident est-il survenu en Equipe de France ?  Non

Vous êtes :     Joueur sous convention de formation

Choisir votre garanties optionnelles éventuellement souscrites

PRÉCÉDENT SUIVANT

## ÉTAPE 4 - INFORMATION DU SINISTRE

Sur cet écran vous pourrez télécharger des documents fournis par le licencié (exemple : certificat médical)

FFHANDBALL DECLARATION DE SINISTRE ▾ GARANTIES COMPLEMENTAIRES DOCUMENTATION CONTACT

Étape 1 Informations licence    Étape 2 Coordonnées    Étape 3 Statut    **Étape 4 Informations sinistre**    Étape 5 Confirmation

Date de survenance \*     Heure

Endroit du sinistre     Adresse du sinistre

Ville     Code postal

Cadre de survenance     Circonstance de survenance





## ÉTAPE 4 - INFORMATION DU SINISTRE (suite)

Nature des dommages subis

Des dommages corporels subis ?  Non Des dommages matériels subis ?  Non

Documents à joindre à votre déclaration

Vous pouvez joindre 3 fichiers au maximum, la taille d'un fichier ne doit pas dépasser 5M

Choisir un fichier

Vous n'êtes pas la victime  
 Je soussigné **moreul annie**, certifie, exact les renseignements communiqués ci-dessus.

## ÉTAPE 5 - CONFIRMATION DE LA DÉCLARATION

 [DECLARATION DE SINISTRE](#) [GARANTIES COMPLEMENTAIRES](#) [DOCUMENTATION](#) [CONTACTS](#)

### DÉCLARATION DE SINISTRE

Le sinistre concerne une personne physique [Accueil](#) > [Déclaration de sinistre](#)

Étape 1 Informations licence    Étape 2 Coordonnées    Étape 3 Statut    Étape 4 Informations sinistre    **Étape 5 Confirmation**

Date de votre déclaration de sinistre : 28/03/2017

Ensuite, l'assurance adresse au licencié, un courrier postal avec un numéro de dossier et demandant les pièces complémentaires. Le licencié peut alors envoyer tous les documents nécessaires pour se faire rembourser.

Saison 2021/2022  
Fiche pratique N°5  
Mise à jour 23/08/2021

ASSURANCES

